



Commune de
Villetaneuse

C.C.A.S
SEANCE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2023
A 11 HEURES

En Mairie- Salle du 3^e étage
1 Place de l'Hôtel de Ville
93 430 VILLETANEUSE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 13 décembre 2023, à 19 heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Villetaneuse, 1 place de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Vice-Président, le jeudi 7 décembre 2023, conformément aux articles L.2121-10, et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Majide AMMAD, Vice-Président du C.C.A.S., Tarik ZAHIDI, Yasmina ESSOM, Fathia BELGUESMIA, Abdelkader BEKLI, OUFKIR Raphael, Géry BRANQUART, membre du Conseil d'Administration.

Étaient absents, excusés :

Dieunor EXCELLENT, Carinne JUSTE, Dyhia BOUDAA.

Étaient absents, non excusés :

Fatoumata SAKHO, Maurice MENDES DA COSTA, Amadou DIALLO.

Nombre de membres en exercice : **13**

Nombre de présents : **7**

Nombre de pouvoirs : **1**

Nombre de votants : **8**

Majide AMMAD, Vice-Président du C.C.A.S., ouvre la séance à 19h10.

Majide AMMAD constate le quorum après l'appel nominal.

➤ LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023.

Date et numéro de l'acte	Objet	Vote
Délibération n°D/2023/13.12/01 Examinée le : 13/12/2023	Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 16 novembre 2023.	APPROUVÉE
Délibération n°D/2023/13.12/02 Examinée le : 13/12/2023	Décisions prises par le Vice-Président dans le cadre de sa délégation	PREND ACTE
Délibération n°D/2023/13.12/03 Examinée le : 13/12/2023	Décisions prises par la Commission Permanentes des Aides Facultatives d'Urgence	PREND ACTE
Délibération n°D/2023/13.12/04 Examinée le : 13/12/2023	Approbation de la convention de mise à disposition de la Directrice du pôle Solidarités, Santé et Emploi auprès du C.C.A.S.	APPROUVÉE
Délibération n°D/2023/13.12/05 Examinée le : 13/12/2023	Approbation de la convention de mise à disposition de la Directrice du pôle Éducation Jeunesse auprès du C.C.A.S	APPROUVÉE
Délibération n°D/2023/13.12/06 Examinée le : 13/12/2023	Modification du poste de responsable du pôle action sociale en gestionnaire des aides liées au logement	APPROUVÉE
Délibération n°D/2023/23.10/07 Examinée le : 13/12/2023	Suppression du poste d'agent social principal de 2 ^{ème} Classe	APPROUVÉE
Délibération n°D/2023/13.12/08 Examinée le : 13/12/2023	Actualisation du tableau des effectifs et des emplois au 1 ^{er} janvier 2024	APPROUVÉE
Délibération n°D/2023/13.12/09 Examinée le : 13/12/2023	Approbation de la convention tripartite entre le C.C.A.S., la Ville et le C.O.S.	APPROUVÉE
Délibération n°D/2023/13.12/10 Examinée le : 13/12/2023	Revalorisation de la tarification des services et animations du Pôle Autonomie et Inclusion du C.C.A.S	APPROUVÉE
Délibération n°D/2023/13.12/11 Examinée le : 13/12/2023	Approbation du protocole de fonctionnement de la Commission d'impayés de Loyers avec le bailleur Plaine Commune Habitat	APPROUVÉE
Délibération n°D/2023/13.12/12 Examinée le : 13/12/2023	Approbation protocole de fonctionnement de la Commission d'Impayés de Loyers avec le bailleur Seine Saint-Denis Habitat	APPROUVÉE
Délibération n°D/2023/13.12/13 Examinée le : 13/12/2023	Modification partielle de la prime de pouvoir d'achat	APPROUVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres du Conseil d'Administration n'ayant plus de question à poser, **Majide AMMAD** lève la séance à 19h49 en remerciant ceux-ci de leur présence.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à signer la feuille de présence.

Etabli à Villetaneuse, le 14 décembre 2023,

Le Vice-Président du C.C.A.S.,

Majide AMMAD.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.